

LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

Observation, analyse et perspectives

*Colloque international de Budapest
(Hongrie, 20-24 septembre 2004)*



Numéro 12

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
AIDELF**

Quelles sources pour l'estimation de l'immigration marocaine en Italie ?

Comparaison entre pays d'origine et pays d'accueil

Brahim EL MOUAATAMID

CERED, Rabat, Maroc

Roberta PACE

Université de Bari, Italie

Introduction

Les études sur les migrations internationales des Marocains sont assez abondantes. Le sujet a été traité selon de nombreux points de vue : démographique, économique, sociologique, culturel, juridique et politique. Mais les investigations restent souvent limitées et les analyses qui en sont faites ne sont pas basées sur des enquêtes empiriques de grande envergure. Cette lacune est le premier obstacle auquel se heurte tout démographe désireux d'entreprendre un travail sur ce sujet.

Les statistiques sur les effectifs des Marocains à l'étranger dont on dispose sont souvent entachées d'imperfections. Ces dernières sont liées aux incohérences qui existent quant aux concepts adoptés par les divers pays d'accueil, ainsi qu'au manque d'uniformité des sources de données, qui émanent de pays différents et qui, parfois, se révèlent incompatibles même lorsqu'elles proviennent du même pays ; s'ajoute à cela la difficulté de quantifier la migration clandestine.

Par ailleurs, l'intérêt pour la collecte et l'exploitation des données sur les migrations internationales des Marocains est assez faible. L'étude de ce type de migration a toujours été entravée par les imperfections conséquentes du système statistique qui ont pour cause des facteurs structurels ; des contraintes administratives et matérielles ont en effet souvent été invoquées pour justifier les limites de ces sources potentielles. Cependant, des alternatives existent et il est possible de les exploiter.

En Italie, l'estimation du phénomène est strictement liée aux différentes méthodes utilisées pour la collecte et l'exploitation des informations. Toutefois, l'existence de nombreuses sources et leur comparaison à l'échelle nationale permet d'apprécier l'évolution de la présence marocaine en Italie et, surtout, de compenser les imperfections de la recherche au Maroc.

1. Les sources de données au Maroc, pays d'origine des migrants

Hormis les efforts récents effectués par l'Observatoire de la Communauté marocaine à l'étranger, qui dépend de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, aucun organisme n'est clairement en charge de la statistique des flux migratoires internationaux marocains. C'est surtout l'absence de continuité dans les efforts qui est à mettre en cause. En 1990 avait été créé le ministère responsable de la Communauté marocaine à l'étranger (CME), devenu par la suite le sous-secrétariat d'État chargé de la CME ; cet organisme a disparu en 1997.

Depuis novembre 2002, c'est le ministre chargé de la Communauté marocaine à l'étranger, délégué auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, qui assure

cette fonction. Mais celui-ci manque visiblement de moyens humains et matériels pour pouvoir mettre en place un système statistique fiable. Dans un document approuvé le 13 mars 2003 et énonçant la politique du gouvernement actuel à l'égard des Marocains de l'étranger, ce ministère a estimé l'effectif global de cette communauté à 2 582 097 personnes, réparties comme suit : 2 185 821 en Europe, 231 962 dans les autres pays arabes, 155 432 en Amérique, 5 355 en Afrique et 3 527 en Asie et en Océanie¹.

Toutefois, les recensements et les enquêtes sont à même de fournir des informations sur cette sous-population. Des sous-produits statistiques peuvent également être exploités. Des données sont continuellement recueillies par les différentes unités consulaires présentes au Maroc, bien qu'elles concernent uniquement les migrants légaux obligés de demander un visa au consulat du pays dans lequel ils souhaitent se rendre.

1.1 Les recensements

Le recensement de la population constitue une source assez fiable dans l'optique d'un examen de la migration internationale², notamment lorsqu'il s'agit d'évaluer l'effectif de la population étrangère au Maroc et, dans une moindre mesure, l'ampleur de la migration de retour. Le questionnaire du recensement comporte des questions sur le lieu de naissance, sur le lieu de résidence à un moment donné dans le passé, sur le lieu de résidence précédente, sur la durée de résidence et sur la nationalité. Son exploitation, qui n'est pas destinée à l'étude de l'émigration internationale, ne permet que d'aborder très partiellement ce sujet, et elle donne d'ailleurs rarement lieu à la publication de résultats³. Par ailleurs, le recensement permet d'estimer le solde migratoire national, après déduction du solde d'accroissement naturel du solde d'accroissement global de la population.

1.2 Les enquêtes statistiques

Les enquêtes auprès des ménages, qu'elles aient pour thème la démographie ou l'emploi, ont parfois comporté des volets sur les migrations internationales. Mais la faible taille de leurs échantillons constitue généralement un sérieux handicap à toute mesure correcte du phénomène. Toutefois, il y a lieu de noter que certaines enquêtes spécifiques constituent des sources très riches sur les migrations internationales au Maroc ; mais, sans vouloir mésestimer les travaux effectués précédemment, la plupart des enquêtes s'apparentent à des monographies et les méthodes de sondage auxquelles elles recourent sont parfois peu sûres ; les enquêtes reposant sur un échantillon vraiment aléatoire sont en fait rares⁴.

La première investigation d'ordre empirique sur les migrants marocains réalisée au Maroc remonte à l'année 1975. Elle avait été menée par un groupe de chercheurs de l'Institut National de Statistique et d'Économie Appliquée (INSEA). Les données utilisées provenaient d'une enquête au cours de laquelle près de 2 500 migrants ayant quitté le pays entre 1904 et 1976 avaient été interrogés⁵. L'enquête était géographiquement limitée à la partie rurale des deux régions alors les plus grandes émettrices de main-d'œuvre marocaine à l'étranger, le Rif oriental

¹ Ni la source ni la date de référence n'ont été ici mentionnées.

² Quoiqu'au Maroc le recensement n'a lieu qu'environ tous les dix ans ; ce qui constitue une période intercensitaire assez longue pendant laquelle les données feront défaut.

³ Ce n'est toutefois pas le cas de l'étude sur les résidents étrangers au Maroc réalisée par la Direction de la statistique.

⁴ Lors de certaines enquêtes, on a parfois utilisé la méthode des quotas, faute de moyens adéquats. Mais le recours à cette méthode paraît particulièrement mal adapté à une enquête spécifique sur la population émigrée. La nécessité de limiter le coût de l'enquête conduit forcément à présélectionner les lieux d'enquête où l'on a de fortes chances de rencontrer des émigrés.

⁵ Enquête réalisée conjointement avec l'Institut de géographie sociale de l'Université d'Amsterdam.

(région de Nador et d'Al-Hoceima) et le Sous (région d'Agadir et de Tiznit). L'objet de cette recherche était de décrire l'évolution de la migration dans le temps, d'identifier les caractéristiques des migrants et des non-migrants et de connaître l'impact des migrations sur les ménages et sur les zones rurales et urbaines.

D'autres enquêtes ont par la suite suivi la même démarche. Les objectifs ont presque toujours été les mêmes et leur vertu principale est qu'elles ont permis, par comparaison, de dégager les évolutions réalisées dans le temps, que ce soit en ce qui concerne les motifs de la migration, ses conséquences ou les profils des migrants. Quelques préoccupations nouvelles ont toutefois été intégrées, principalement relatives à la nature des investissements et aux montants investis par les migrants dans le pays d'accueil. La dernière enquête en date remonte à l'année 1998. Elle porte sur quelque 1 200 migrants et a été également réalisée par l'INSEA et le FNUAP ; elle fut menée sur les ferries amarrés dans la zone de transit à Tanger, pendant le grand retour de l'été 1998. Entre-temps, d'autres enquêtes dont le thème principal était l'étude de la migration marocaine ont été effectuées. Parmi elles figure notamment l'enquête sur la réinsertion des migrants de retour au Maroc, réalisée en 1992 par l'Organisation arabe du Travail.

Nous ne pouvons cependant mettre un terme à cette énumération des enquêtes marocaines pourvoyeuses de données sur les caractéristiques des migrants sans citer les enquêtes du CERED et de la Direction de la statistique (DS) qui, sans avoir comme principal objet l'étude de la migration, contiennent des modules qui s'y réfèrent. Il s'agit notamment de l'enquête démographique à passages répétés (ENDPR, 1986-1987), de l'enquête Familles (CERED, 1995), de l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages (ENNVM, 1998-1999) et de l'enquête sur la migration de retour (CERED, 2004).

1.3 Les données sous-produites par les administrations

En plus des recensements et des enquêtes, il existe un grand nombre d'administrations et d'institutions qui enregistrent des informations sur divers aspects des migrations dans le cadre de leurs attributions ; il s'agit en particulier des services douaniers, de la sûreté nationale, de l'Office des changes, de la poste et des banques.

Les services douaniers et la Sûreté nationale disposent des statistiques recueillies dans les postes frontières terrestres, maritimes et aériens⁶. Les passagers doivent obligatoirement y remplir des cartes qui donnent lieu à l'établissement de tableaux statistiques sur les entrées et sorties mensuelles avec, en général, une distinction entre les résidents et les non-résidents d'une part, et entre les Marocains et les étrangers, d'autre part.

En outre, les banques sont pour la plupart dotées d'une cellule, voire d'une direction, affectée au traitement des Marocains de l'étranger, et elles ont des agences dans les pays d'accueil. Elles détiennent ainsi des informations précieuses sur les diverses transactions financières des émigrés (dépôts, comptes chèques ou sur livret, crédits, investissements, etc.). Quant à l'Office des changes, il détient des informations sur les transferts financiers des émigrés par catégorie et par pays.

⁶ Pendant le grand retour de l'été, la presse officielle marocaine diffuse presque chaque semaine les volumes du flux des Marocains établis à l'étranger qui repartent du Maroc et celui des véhicules ayant transité par les ports du Maroc via l'Espagne et vice versa. Un guichet d'enregistrement destiné exclusivement à ces personnes est d'ailleurs prévu dans les aéroports.

2. Les sources de données en Italie⁷, pays d'accueil des migrants marocains

En sa qualité de membre de l'Union européenne, l'Italie s'est engagée dans l'adoption des politiques communautaires orientées vers une gestion beaucoup plus efficace des flux migratoires à tous les stades.

Afin d'engager concrètement cette politique, l'Italie, comme le lui a imposé la Commission européenne, a dû concevoir un plan d'action qui soit le plus efficace possible⁸, et qui mène à une collecte coordonnée des données statistiques sur l'immigration. L'objectif politique soutenu par ce plan d'action est l'insertion des données nationales relatives à l'asile et à l'immigration dans les statistiques communautaires et leur large diffusion à l'échelle communautaire. En tous cas, une des conditions nécessaires à l'atteinte de cet objectif est la rapide disponibilité de bases de données statistiques agrégées, comparables et élaborées par chaque État membre de façon conforme à une méthodologie statistique commune. Pour toutes ces raisons, il est nécessaire d'introduire un nombre important de changements dans les pratiques existant dans de nombreux pays.

Ainsi, bien qu'elle soit membre de l'UE, l'Italie aurait elle-même besoin d'une profonde révision de ses modes d'élaboration de statistiques migratoires, même si ces modes sont conformes aux politiques migratoires. Par ailleurs, depuis que le phénomène de l'immigration en Italie a commencé à prendre de l'ampleur, ce sont justement les politiques migratoires qui ont contribué à la définition et la fixation des instruments d'analyse.

Heureusement, la production statistique sur l'immigration en Italie est abondante ; les sources principales sont le ministère de l'Intérieur pour ce qui concerne l'évaluation du nombre des permis de séjour délivrés, les bureaux de l'état civil, dont l'une des fonctions est la comptabilisation des résidents communaux, et l'ISTAT (Institut national de la statistique) pour ce qui a trait au recensement général de la population.

2.1 Les permis de séjour⁹ : une précieuse source de données de stock et de flux de population étrangère

L'exploitation statistique des données relatives aux permis de séjour repose sur l'existence de deux types de mesure : celle fondée sur le dénombrement des permis valides à un instant donné permettent la constitution de données de stock (tableau 4), et celle basée sur le comptage des permis accordés au cours d'une période donnée, qui coïncide souvent avec l'année civile, et grâce à laquelle il est possible d'établir des données de flux.

À l'échelle nationale, c'est le ministère de l'Intérieur qui détient le nombre total et selon le type de permis de séjour, et c'est lui qui est en charge de la diffusion de ces données, qu'on peut considérer comme brutes d'un point de vue statistique.

⁷ Pour s'informer plus précisément sur les sources, les définitions et les modes d'estimation des flux migratoires ou de la présence étrangère en Italie, les lectures suivantes sont recommandées : Natale et Strozza, 1997, « Gli immigrati stranieri in Italia. Quanti sono, chi sono, come vivono? » ; Cacucci, Bari et Bonifazi, 1998, « L'immigrazione straniera in Italia », Il Mulino, Bologna.

⁸ Cf. Commission des Communautés européennes, « Communication de la Commission concernant un plan d'action pour la collecte et l'exploitation de données statistiques communautaires sur l'immigration », Bruxelles, avril 2003.

⁹ L'étranger qui a obtenu le visa - et donc subi les contrôles usuels à la frontière - est obligé de demander un permis de séjour dans les huit jours qui suivent cette obtention. Le visa accorde aux citoyens étrangers le droit de séjourner sur le territoire italien. En fait, selon la législation courante, seuls sont en règle les étrangers entrés régulièrement et qui sont détenteurs soit d'un permis de séjour ou d'une carte de séjour délivrés en Italie, soit d'un permis de séjour ou d'une pièce équivalente délivrés par les autorités d'un État de l'UE (Loi n°40 du 6 mars 1998).

Pour toutes ces raisons, l'Institut national de statistique italien a entamé depuis 1991 l'élaboration d'une statistique relative aux permis de séjour, en ne prenant en compte que les permis en cours de validité, compte non tenu des permis expirés ou délivrés en double.

Toutefois, la publication de ces mêmes données par différents organismes n'a pas facilité l'estimation du phénomène migratoire, et beaucoup de spécialistes italiens ont souvent dénoncé cette situation : « [...] *il est incroyable que le ministère ne veille pas régulièrement¹⁰ à annuler les permis de séjour périmés et doublés, étant donné qu'il s'agit là d'un acte tellement simple et si peu coûteux [...]* » (*ibid.* Bonifazi, 1998). En fait, la plupart des problèmes sont dus au fait que les données diffusées par le ministère, qui proviennent des archives de chaque commissariat (prérogative fondamentale dans l'analyse de ce genre de phénomène) étaient imparfaites, comme nous l'avons évoqué précédemment. Par contre, la correction de ces données, opérée par l'ISTAT, a nécessité plus de temps. Cela rend donc leur publication et leur diffusion plus lentes et remet par conséquent en cause la fraîcheur des données, puisque celles-ci s'avèrent de ce fait dépassées¹¹.

Néanmoins, au cours des dernières années, des progrès dans la précision des données publiées par le ministère sont à constater. Ils sont d'une part dus à l'amélioration de la qualité des contrôles et à la progressive informatisation des archives et, d'autre part, aux processus de régularisation qui ont permis de procéder à un « nettoyage » des archives préexistantes.

De ce fait, si on met en parallèle la comparaison des données diffusées par le ministère et les mêmes données révisées par l'ISTAT, que certains auteurs avaient faite il y a près de dix ans (*ibid.* Natale et Strozza, 1997), avec la comparaison que nous avons nous-mêmes effectuée (tableau 1), il apparaît clairement que les différences relatives se sont considérablement amenuisées pendant cet intervalle de temps.

Au début des années 1990, la surestimation des permis, due à la fréquence des permis non encore annulés ou délivrés plusieurs fois au même immigré par des commissariats différents, a occasionné des différences relatives égales à 25% en moyenne avec les données révisées par l'ISTAT. Plus précisément, pour la province d'Ombrie, région moyennement peuplée, 50 000 permis de séjour avaient été annoncés par rapport aux 9 500 réels et révisés par l'ISTAT. Une si grande différence a bien entendu entraîné des difficultés au niveau de l'analyse et à celui des programmes et de la gestion.

Il semble qu'avec le nouveau millénaire se soit amorcé un changement de la qualité des estimations du ministère de l'Intérieur. En effet, on constate dorénavant une moindre discordance entre les chiffres diffusés par les nombreuses publications, et les différences relatives ont eu tendance à devenir légèrement négatives (tableau 1). Ces différences sont imputables à la non-comptabilisation par le ministère des permis en cours de renouvellement, qui sont donc ainsi considérés comme périmés, et des permis en cours d'enregistrement, ce qui permet à l'ISTAT d'améliorer la précision de ses estimations (tableau 2).

Cependant, même si les différences ont été réduites de plus de moitié en valeurs absolues, comme on l'a vu dans le tableau 1, il subsiste un écart non négligeable d'environ 85 700 immigrés, écart qui, en outre, ne place plus les données révisées de l'ISTAT en dessous des données brutes du ministère, mais au dessus.

¹⁰ Le ministère de l'Intérieur effectuait seulement des contrôles périodiques sur les papiers de séjour afin d'éliminer ceux qui étaient périmés et pas encore annulés (*ibid.* Natale et Strozza, 1997).

¹¹ Le temps nécessaire à l'ISTAT pour publier les données du ministère révisées est d'à peu près six mois, mais d'éventuels problèmes d'estimation peuvent allonger cette durée.

TABLEAU 1 : COMPARAISON DES DONNÉES BRUTES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES DONNÉES RÉVISÉES PAR L'ISTAT RELATIVES AU NOMBRE D'ÉTRANGERS TITULAIRES D'UN PERMIS DE SÉJOUR EN ITALIE, PAR PROVINCE, AU 31 DÉCEMBRE 1990 ET AU 1^{ER} JANVIER 2002

Région	1990			2002		
	Ministère de l'Intérieur	ISTAT	Différence relative (en %)	Ministère de l'Intérieur	ISTAT	Différence relative (en %)
Abruzzes	9 712	6 614	31,9	18 072	19 537	-8,1
Basilicate	1 863	1 477	20,7	3 136	3 264	-4,1
Calabre	8 724	6 536	25,1	13 654	14 816	-8,5
Campanie	47 719	29 996	37,1	63 681	61 910	2,8
Emilie-Rom.	43 830	44 578	-1,7	126 584	140 269	-10,8
Frioul-V.J.	16 873	16 227	3,8	40 985	43 548	-6,3
Latium	197 465	145 267	26,4	236 359	242 210	-2,5
Ligurie	22 869	18 804	17,8	32 688	33 452	-2,3
Lombardie	116 609	108 370	7,1	313 586	331 369	-5,7
Marches	11 215	8 783	21,7	39 211	45 027	-14,8
Molise	1 284	755	41,2	2 130	2 172	-2,0
Piémont	48 000	32 514	32,3	95 872	101 178	-5,5
Pouilles	17 293	12 851	25,7	32 590	30 347	6,9
Sardaigne	8 801	7 564	14,1	11 265	11 890	-5,5
Sicile	61 523	43 034	30,1	47 904	52 166	-8,8
Toscane	61 346	40 400	34,1	94 467	103 666	-9,7
Trentin-H.-A.	13 380	12 334	7,8	33 331	36 497	-9,5
Ombrie	50 060	9 452	81,1	26 797	29 022	-8,3
Val d'Aoste	1 607	1 397	13,1	2 730	2 860	-4,8
Vénétie	40 965	33 567	18,1	127 588	143 242	-12,3
ITALIE	781 138	580 520	25,7	1 362 630	1 448 392	-6,3

Source : ministère de l'Intérieur, ISTAT. Pour 1990: calculs de Natale et Strozza ; pour 2002 : calculs des auteurs.

TABLEAU 2 : COMPARAISON DES DONNÉES BRUTES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES DONNÉES RÉVISÉES PAR L'ISTAT RELATIVES AU NOMBRE DE MAROCAINS TITULAIRES D'UN PERMIS DE SÉJOUR EN ITALIE AU 1^{ER} JANVIER 2002, PAR PROVINCE

Région	Ministère de l'Intérieur	ISTAT	Différence relative (en %)
Abruzzes	1 444	1 432	0,8
Basilicate	621	615	1,0
Calabre	4 815	4 897	-1,7
Campanie	5 961	5 588	6,3
Emilie-Rom.	22 676	25 035	-10,4
Frioul-V.J.	880	1 042	-18,4
Latium	6 464	6 367	1,5
Ligurie	3 953	4 201	-6,3
Lombardie	36 843	39 552	-7,4
Marches	5 282	5 816	-10,1
Molise	374	374	0,0
Piémont	22 781	23 676	-3,9
Pouilles	3 012	3 103	-3,0
Sardaigne	1 899	1 842	3,0
Sicile	5 050	5 163	-2,2
Toscane	7 965	8 514	-6,9
Trentin-H.-A.	3 278	3 435	-4,8
Ombrie	3 512	3 630	-3,4
Val d'Aoste	833	819	1,7
Vénétie	20 451	22 233	-8,7
Italie	158 094	167 334	-5,8

2.2 Le recensement : une source potentiellement riche mais temporellement insatisfaisante

L'objet du recensement est la quantification des individus qui habitent de manière permanente ou non dans les communes italiennes et la mise en exergue de leurs caractéristiques sociodémographiques. De ce fait, il constitue une source d'informations très importante pour l'examen des immigrants – en situation régulière ou non – présents en Italie au moment où il a lieu.

En raison de l'intensification des flux migratoires d'entrée, une attention toujours plus grande a été portée aux contenus et aux définitions relatifs aux recensements, afin de mieux distinguer la population étrangère résidente de la population étrangère non résidente. Ainsi, lors du recensement de 2001, l'ISTAT a commencé à utiliser, pour le cas des étrangers non résidents¹², un critère « mixte », c'est-à-dire basé soit sur le motif ou soit sur la durée de leur présence. Cela a permis entre autres d'aboutir à une distinction entre étrangers « occasionnellement présents » et étrangers « temporairement présents »¹³ (ISTAT, 2001).

¹² En ce qui concerne les étrangers résidant en Italie, les mêmes définitions que celles relatives aux Italiens résidant en Italie sont utilisées.

¹³ Le terme « occasionnellement présent » se réfère aux citoyens étrangers non résidents en Italie qui sont présents dans le pays depuis moins de trois mois et à titre temporaire (tourisme, visites privées, cours de langue, affaires, voyage occasionnel dans le cadre du travail, traitement médical de courte durée, pèlerinage, etc.). Par contre le terme « temporairement présents » s'applique aux citoyens étrangers non résidents en Italie qui sont présents dans le pays depuis trois mois révolus et pour des motifs non occasionnels (c'est-à-dire différents de ceux énoncés précédemment) (Ferruzza et al., 2001).

Cependant, malgré les efforts accomplis par les organismes impliqués dans la mise en œuvre du recensement en vue d'une meilleure définition des caractéristiques de la composante étrangère¹⁴ présente sur le territoire italien, force est de reconnaître que le temps nécessaire à la publication des données constitue toujours un sérieux handicap car il retarde considérablement leur mise à disposition.

Dans la pratique, si l'on désire effectuer une estimation du stock des immigrés résidents ou présents de façon permanente en Italie, il faut utiliser les données de l'avant-dernier recensement, celui de 1991 (tableau 3).

TABLEAU 3 : EFFECTIFS DES MAROCAINS, DES NORD-AFRICAINS ET DES ÉTRANGERS ENREGISTRÉS COMME « RÉSIDENTS », « NON-ENRACINÉS »* ET « OCCASIONNELS »** LORS DU RECENSEMENT DE 1991

	Résidents permanents (A)	Étrangers temporairement présents (B)	Étrangers occasionnellement présents (C)	Total immigrés (A) + (B)	Total étrangers (A)+(B)+(C)
Marocains	39 911	20 008	141	59 919	60 060
Nord-Africains	105 730	56 450	1 108	162 180	163 288
Total étrangers	356 159	178 901	108 854	535 060	643 914

* immigrés, en situation régulière ou non, sans résidence fixe sur le territoire.

** étrangers présents dans le pays pour affaires ou tourisme (généralement présents dans les auberges).

Source : ISTAT, XIII^{ème} Recensement général de la population et des logements.

En somme, la persistance d'un retard aussi important est due à la fois à lenteur du déroulement des recensements et aux difficultés inhérentes au traitement des données¹⁵. Pour ces deux raisons, les données issues du recensement sont négligées par les spécialistes de l'estimation et de l'analyse des migrations en Italie.

2.3 Les registres de l'état civil : loin des standards européens

Les bureaux communaux de l'état civil sont chargés de la collecte et de la diffusion des abondantes informations sur le nombre des étrangers qui, chaque année, s'inscrivent dans les registres de l'état civil des communes italiennes (données de flux) et de celles sur les événements naturels (naissances et décès) qui les concernent, mais aussi sur le nombre des résidents étrangers – par nationalité et par sexe – présents au 1^{er} janvier de chaque année (données de stock – voir tableau 4).

En outre, les registres de l'état civil permettent de connaître l'effectif des mineurs, mais leur nombre est la seule information disponible à leur égard¹⁶.

L'enregistrement systématique des étrangers à l'état civil est malheureusement menacé par les mutations qui s'opèrent très rapidement dans l'évolution des déplacements internationaux de résidence ; ces mutations sont dues à des facteurs conjoncturels agissant dans les pays d'origine des étrangers ainsi qu'à de nouvelles mesures de régularisation des clandestins.

¹⁴ Il existe des guides pour le remplissage du questionnaire du recensement dans les langues suivantes : albanais, arabe, chinois, cingalais, français, anglais, polonais, portugais, slovène, serbo-croate, espagnol et allemand.

¹⁵ Les données définitives issues du XIV^{ème} recensement, réalisé en octobre 2001, seront partiellement diffusées vers la fin de l'année 2004.

¹⁶ Aucune autorisation de séjour n'est délivrée aux mineurs ; ceux-ci sont intégrés dans le permis de séjour de l'un de leurs parents ; c'est pour cette raison que leur nombre ne peut être qu'estimé.

Ceci est regrettable dans la mesure où les données de l'état civil, bien qu'elles soient rarement disponibles par nationalité et par commune et que leur qualité ne soit pas irréprochable (voir section 2), permettent tout de même d'établir des séries chronologiques de résidents des communautés présentes en Italie et, donc, de retracer l'évolution numérique de ces populations (tableau 4).

TABLEAU 4 : EFFECTIFS DES MAROCAINS, DES AFRICAINS ET DES ÉTRANGERS BÉNÉFICIAIRES DU STATUT DE RÉSIDENT EN ITALIE AU 1^{ER} JANVIER DES ANNÉES 1994 À 2001.

Année	Marocains	Proportion sur le total des Africains (en %)	Proportion sur le total des étrangers (en %)	Africains	Total étrangers
1994	78 596	37,2	12,5	211 416	629 165
1995	86 128	37,9	12,6	227 363	685 469
1996	92 905	38,5	12,6	241 075	737 793
1997	117 487	39,6	13,3	296 344	884 555
1998	132 653	39,8	13,4	333 046	991 678
1999	147 783	40,3	13,2	366 415	1 116 394
2000	170 905	41,5	13,5	411 492	1 270 553
2001	194 617	42,0	13,3	462 975	1 464 589

Source : ISTAT, d'après les données de l'état civil.

Les bureaux de l'état civil sont théoriquement en mesure de publier rapidement les données relatives aux années postérieures à 2001 ; mais on doit généralement attendre que les corrections postcensitaires aient été apportées aux données tirées de l'exploitation du recensement avant de pouvoir disposer de celles qui les suivent chronologiquement. En effet, selon l'ISTAT, les recensements ont aussi pour rôle de pallier les déficiences de l'état civil : elles doivent permettre de procéder d'une part à l'identification et à l'inscription des étrangers non résidents qui ne sont pas encore inscrits à l'état civil et, d'autre part, à la radiation de ceux qui sont encore inscrits bien que plus présents sur le territoire italien (Gabrielli et Giovannelli, 2003). Ce rôle rend ainsi la diffusion des données issues de l'état civil tributaire du temps nécessaire à l'exploitation des données du recensement, et fait que les données relatives à 2002 et à 2003 ne seront pas publiées avant que celles tirées du recensement de 2001 ne l'aient été.

2.3 Les recherches sur le terrain : problèmes de coordination et de couverture de l'échantillonnage

Les enquêtes par sondage sont précieuses pour l'étude des dynamiques des immigrés en Italie. Le détail analytique des questionnaires qui sont passés aux enquêtés permet d'aborder de nombreuses dimensions de l'univers migratoire, liées au volet économique, au logement, aux relations, etc. En fait, il s'agit là de toutes les informations qu'on ne peut pas déduire des données globales. Il y a beaucoup de spécialistes des migrations qui utilisent souvent cet instrument d'analyse¹⁷ et qui travaillent sur une sélection de communautés à sonder – ces communautés étant généralement les plus grandes du pays. D'ailleurs, lors de la décennie passée, beaucoup d'enquêtes ont eu pour objet les immigrés marocains, qui représentent la principale communauté étrangère dans presque toutes les régions d'Italie¹⁸.

¹⁷ De nombreuses enquêtes ont pour but l'analyse des immigrés et de l'immigration en Italie ; elles ont été conduites par des centres de recherche et des universités.

¹⁸ D'après les chiffres au 1^{er} janvier 2003, il semble toutefois que les Albanais soient désormais les plus nombreux, à quelques milliers près.

Mais les défauts de ce genre d'enquête sont, d'un côté, le manque de coordination qui pourrait permettre la comparaison entre les études faites dans les différentes zones et, de l'autre, la difficile couverture des échantillons. Cela est d'ailleurs en train de se complexifier à cause de la présence importante d'immigrés en situation irrégulière, qui conditionne la fiabilité des échantillons. Pour faire face à cette situation, des techniques d'échantillonnage susceptibles de remédier à ces défaillances ont été adoptées¹⁹.

3. L'impossible comparaison

Au vu de cette analyse des sources, l'objectif de comparaison du nombre des immigrés marocains présents à un moment donné sur le territoire italien et du volume des flux d'entrée entre deux dates n'a pas été atteint.

En effet, si l'on se réfère à la seule source de données existante au Maroc, la direction des Affaires consulaires et sociales, les résidents marocains en Italie en 2002 étaient au nombre de 287 000, ce qui vient à l'encontre du chiffre tiré du décompte des permis de séjour délivrés aux Marocains, qui nous mentionne la présence de 167 334 Marocains au 1^{er} janvier 2002, et de 170 746 au 1^{er} janvier 2003 (tableau 5). Il s'agit là d'une différence de près de 110 000 personnes, soit presque 38% de plus selon les autorités consulaires marocaines.

TABLEAU 5 : NOMBRE ET TYPES DE PERMIS DE SÉJOUR DÉLIVRÉS AUX MAROCAINS, AUX AFRICAINS ET À L'ENSEMBLE DES ÉTRANGERS, SELON LE MOTIF DE LA PRÉSENCE, AU 1^{ER} JANVIER DES ANNÉES 2001, 2002 ET 2003.

	2001			2002			2003		
	Africains	Marocains	Total étrangers	Africains	Marocains	Total étrangers	Africains	Marocains	Total étrangers
Travail	289 559	115 503	837 945	285 620	114 813	840 966	273 311	113 884	829 761
Famille	84 748	45 371	365 894	97 424	50 452	421 761	106 777	54 806	477 959
Religion	5 684	2	53 160	6 004	2	54 689	5 830	3	53 610
Domicile	1 461	202	53 747	1 654	259	54 392	1 655	275	56 903
Études	2 813	326	30 476	3 459	411	33 215	3 694	420	38 012
Tourisme	256	75	4 753	165	23	4 764	191	21	5 857
Asile	1 052	5	4 476	1 468	6	5 811	1 563	4	6 226
Demande d'asile	482	1	5 043	1 799	5	7 509	5 077	2	9 657
Autres	2 272	769	24 255	3 457	1 363	25 285	3 344	1 331	25 301
TOTAL	388 327	162 254	1 379 749	401 050	167 334	1 448 392	401 442	170 746	1 503 286

Source : ministère de l'Intérieur, données révisées par l'ISTAT.

Il peut y avoir plusieurs raisons à cet écart, dont, notamment, la possibilité pour les citoyens marocains de demander un visa d'entrée en Italie uniquement pour y transiter et afin de s'établir ensuite dans un autre pays de la Communauté européenne. En tout cas, il n'est pas envisageable d'attribuer cette différence aux immigrés en situation irrégulière qui, même s'ils sont en nombre considérable²⁰ n'ont par définition aucunement besoin de visa pour poursuivre leur chemin vers le pays de destination finale.

¹⁹ On utilise souvent, entre autres techniques, celle, révisée, de la boule de neige (*snowball sampling*), qui a comme base d'action les lieux d'agrégation, et qu'on appelle désormais « méthode des centres et des lieux d'agrégation » (cf. Blangiardo G., 1993, « *Una nuova metodologia di campionamento per le indagini sulla presenza straniera* », in Di Comite L. et De Candia M., Cahier n° 6 du DSSM, Cacucci, Bari).

²⁰ Selon certaines estimations, pour 100 Marocains présents en Italie au 1^{er} janvier 2002, 25 sont en situation irrégulière (depuis leur arrivée en Italie ou depuis une date ultérieure de leur séjour) et, par ailleurs, plus de 10% de la totalité des étrangers en situation irrégulière présents en Italie sont de nationalité marocaine.

4. Conclusions et recommandations

En guise de conclusion, nous nous conformerons à l'usage qui veut que l'on formule d'abord certaines « recommandations » à l'intention des fournisseurs et des utilisateurs de données, afin de pallier l'absence notoire de documentation statistique sur l'émigration qui prévaut au Maroc.

La nécessité d'améliorer la disponibilité, la comparabilité et la fiabilité des données sur la migration internationale au Maroc nous impose de tracer ici quelques pistes de travail. Ainsi, nous signalons la possibilité de recueillir des données au sujet des Marocains établis à l'étranger par le biais du ministère de l'Intérieur, en redescendant la pyramide des divisions territoriales échelon par échelon : province, cercle, *pacha*, commune, *caïd*, puis *moquaddem*²¹.

Des dénombrements réguliers effectués à l'occasion du grand retour de l'été au Maroc, basés sur les mesures de flux aux postes frontières des ports et aéroports, nous seraient utiles, quoiqu'une partie non négligeable des migrants ne rentre pas ; mais on pourrait envisager une collecte étalée sur plusieurs années, avec des recoupements, et en précisant le choix des périodes de début et de fin de collecte. Moyennant quelques aménagements, dont un éventail de questions un peu plus élaboré et surtout une question sur la durée du séjour (au Maroc ou à l'étranger), cette source permettrait de disposer d'informations intéressantes sur les flux et les stocks d'émigrés.

Une autre alternative envisageable est celle qui consisterait à procéder à partir des lieux d'accueil à l'étranger (donc, en aval), c'est-à-dire à partir des données des consulats marocains à l'étranger, auprès desquels il est possible de se procurer des données sur les ressortissants qui sont immatriculés. Mais cette source n'est pas exhaustive : elle exclut tous les clandestins, une partie des naturalisés, et semble ne reposer que sur une démarche volontaire auprès du consulat de la part des migrants (bien que ceux-ci soient légalement tenus de se faire immatriculer). Lors de l'immatriculation, la date et le lieu de naissance sont enregistrés et, lorsque le passeport a été délivré au Maroc, une adresse dans ce pays est également exigée. Par contre, en cas de renouvellement du passeport, cette adresse ne figurera plus puisque le ressortissant est censé vivre dans le pays d'accueil.

Il nous serait aussi profitable de comprendre comment les informations sont mises à jour, et sous quelle forme. Bien des consulats disposent actuellement de moyens informatiques performants et sont normalement en mesure de disposer de bases de données sur les immatriculations. Dans certains consulats, il existe même des attachés culturels qui sont déjà familiers de ce type de question.

Pour ce qui concerne l'Italie, il serait souhaitable qu'elle continue, d'une part, à poursuivre l'objectif d'homogénéité et de fiabilité statistique quant aux données diffusées²² et aux délais de publication des statistiques et, d'autre part, qu'elle collabore de façon plus intégrée avec les pays d'origine des migrants.

²¹ Cette méthode constitue généralement une étape préalable à l'élaboration de la base de sondage dans certaines enquêtes sur la migration au Maroc. Les moquaddems (agents d'autorité) établissent des listes complètes d'émigrants relevant des secteurs dont ils ont la responsabilité, et ce pour les zones sélectionnées dans un tirage préalable (voir le plan de sondage de l'enquête en cours sur la réinsertion des migrants de retour, CERED, Rabat, 2004).

²² Les spécialistes étrangers des pays d'origine des immigrés méconnaissent souvent les problèmes d'estimation dont on a parlé. Ils utilisent souvent dans leurs recherches des données non fiables contenues dans les publications de grande diffusion et qui sont devenues une référence très importante pour l'étude de l'immigration en Italie.

BIBLIOGRAPHIE

- BLANGIARDO G., 2003, « *I processi di immigrazione : dall'illegalità alla regolarizzazione* », Conférence sur l'incidence économique de l'immigration, Florence.
- BOURCHACHEM J., 2000, « Sources de données sur les migrations internationales dans les pays du Maghreb, limites et potentiel », Réunion de travail commune CEE-Eurostat-CESAO sur les statistiques des migrations, Genève.
- EL MOUAATAMID B., 2004, « Les migrants de retour dans la perspective de participation au développement au Maroc », International Migration : A Positive Sum Game? 5th Mediterranean Social and Political Research Meeting, Florence.
- FERRUZZA A. et al., 2001, « *Il Censimento della popolazione del 2001 : modifiche ed innovazioni nelle unità d'analisi* », Conférence du Groupe de Coordination de Démographie italien, Milan.
- GABRIELLI D. et GIOVANNELLI C., 2003, « *Indagini sulle migrazioni interne ed internazionali. Il sistema informativo integrato sulla popolazione straniera* », Séminaire présenté au sein de l'Université La Sapienza, Rome.
- OCDE-SOPEMI, 2002, « *Tendances des migrations internationales* », Rapport annuel du système d'observation permanent des migrations, OCDE, Paris.